

Modification de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) – Financement additionnel de l'assurance-chômage : ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le conseiller fédéral,

Le Canton de Neuchâtel vous remercie de lui avoir donné la possibilité de participer à la consultation fédérale citée sous rubrique.

Le Conseil d'État salue et soutient les modifications proposées. Compte tenu de la situation économique actuelle, la Confédération doit pouvoir continuer à fournir un soutien extraordinaire à l'assurance-chômage afin d'éviter d'atteindre le plafond de la dette. Dans le cas contraire, une hausse des cotisations salariales et une révision de la LACI, impliquant une baisse du pouvoir d'achat et une possible réduction des prestations, en découleraient.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 13 juillet 2020

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND